



que faire dans ma situation ?

Par **fifi du 57**, le **18/02/2011** à **18:08**

je me suis marier en 1992 avec une allemande nous avons résidé en allemagne puit de retour en france en 1999 seul j'ai entamer une procédure de divorce en 2005 le divorce a été prononcer le 27 janvier 2009 par le tribunal de metz a se jour je ne suis toujours pas declarer divorcer sur mon acte de naissance et l'acte de divorce et toujours en allemagne que puit je faire en vous remercient d'avance